

GE_GERICHTE ATAS/76/2018 vom 30. Januar 2018

GE Cour de justice, 2018-01-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_76_2018

FR: GE_GERICHTE ATAS/76/2018 du 30 janvier 2018

IT: GE_GERICHTE ATAS/76/2018 del 30 gennaio 2018

Volltext

Siégeant : Raphaël MARTIN, Président; Anny SANDMEIER et Maria Esther SPEDALIERO, Juges assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/1491/2017 ATAS/76/2018 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 30 janvier 2018 2ème Chambre

En la cause Monsieur A_____, domicilié à VERSOIX

demandeur

contre SANITAS ASSURANCES DE BASE SA, sis place Saint-François 1, LAUSANNE
défenderesse

A/1491/2017 - 2/2 - Vu le recours pour déni de justice interjeté par Monsieur A_____ (ci-après : le recourant) auprès de la chambre des assurances sociales de la Cour de justice en date du 26 avril 2017 à l'encontre de la caisse-maladie SANITAS (ci-après : la défenderesse) au motif qu'elle "ne répond pas à [sa] demande de réponse formelle formulée le 24-3-2017 où justement ou plutôt injustement cette assurance refuse de [lui] rembourser les factures concernant les traitements avec le docteur B_____" ; Vu le dossier, les écritures des parties ; Vu le courrier de la partie défenderesse du 18 décembre 2017 indiquant que le service spécialisé compétent de la défenderesse a décidé de payer – sous réserve de la participation aux coûts selon la LAMal – la note d'honoraires du Dr B_____ du 2 avril 2016 à hauteur de CHF 532.35 ; Attendu que, par courrier du 18 janvier 2018, le recourant a indiqué retirer son recours "car SANITAS [lui] a remboursé les factures du Dr B_____" ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie NIERMARÉCHAL

Le président

Raphaël MARTIN

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.